



1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre QUALISSIMA, organisme de formation professionnelle, et ses clients (entreprises, particuliers ou demandeurs d'emploi), dans le cadre de la vente de prestations de formation en présentiel et en distanciel, inter ou intra-entreprise.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document du client, sauf conditions particulières expressément acceptées par QUALISSIMA.

2. IDENTITÉ DE L'ORGANISME DE FORMATION

QUALISSIMA

Organisme de formation déclaré auprès de la DREETS

Numéro de déclaration d'activité : en-cours

SIRET : 979 118 783 00013

Siège social : 188A Rue Honoré de Balzac 86530 Naintré

Contact : contact@qualissima.fr

Représentant légal : Mme Isabelle DULAC et Mme Amandine ROMAIN PINEAU

3. OFFRE DE FORMATION

QUALISSIMA propose des formations :

- **En présentiel ou distanciel** (via plateforme numérique sécurisée)
- En **inter** (groupes composés de participants issus de différentes structures)
- En **intra** (dans les locaux ou à la demande d'une entreprise)

Les programmes, objectifs, durées, modalités pédagogiques et prérequis sont décrits dans des fiches de formation transmises avant la signature du devis ou de la convention.

4. INSCRIPTION ET CONTRACTUALISATION

L'inscription est réputée définitive dès la réception par QUALISSIMA :

- D'un **devis signé** par le client avec la mention "bon pour accord" par le représentant.

À réception du devis signé, QUALISSIMA adresse en retour une convention de formation, que le client devra également signer à titre de formalisation administrative.

Cette convention précise les modalités pédagogiques, financières et organisationnelles de la prestation, et peut être utilisée pour toute demande de prise en charge auprès d'un organisme financeur (ex. : OPCO).

En cas de financement par un tiers, il appartient au client de transmettre la convention au financeur et de s'assurer de l'accord préalable de prise en charge avant le démarrage de la formation.

5. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Prix

Les tarifs sont indiqués en euros hors taxes (HT). Ils peuvent être ajustés en fonction des spécificités du client (nombre de participants, format intra, etc.) et sont valables pour la durée indiquée sur le devis.

5.2 Paiement

Le règlement s'effectue uniquement par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture transmise par QUALISSIMA.

Sauf disposition contraire précisée dans la convention ou le devis, les paiements doivent intervenir au plus tard à 30 jours à compter de la date de facturation.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront exigibles sans rappel préalable, calculées sur la base du taux directeur de la BCE majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce.

6. PRISE EN CHARGE PAR UN FINANCEUR (OPCO, CPF...)

En cas de financement par un organisme tiers (OPCO, Pôle emploi, CPF...), il appartient au client :

- De faire les démarches nécessaires **avant** le début de la formation
- De fournir à QUALISSIMA une attestation de prise en charge

En cas de refus ou de non-paiement du financeur, **le client reste redevable de l'intégralité du coût de la formation.**

7. CONDITIONS D'ANNULATION, REPORT ET REMPLACEMENT

7.1 Annulation à l'initiative du client

Toute annulation doit être notifiée **par écrit (email ou courrier)**.

- **Plus de 15 jours avant** le début de la formation : aucune facturation.
- **Entre 15 et 7 jours** : 50 % du montant total sera facturé.
- **Moins de 7 jours** : 100 % du montant total sera facturé.

Aucun frais ne sera appliqué si un remplacement du participant est proposé.

En cas d'empêchement lié à un **cas de force majeure** dûment justifié (maladie grave, événement imprévisible ou irrésistible...), la formation pourra être **reportée sans frais** ou faire l'objet d'un **remboursement intégral**, sur présentation de justificatifs.

7.2 Annulation à l'initiative de QUALISSIMA

QUALISSIMA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation en cas de :

- Insuffisance du nombre de participants
- Difficulté technique ou pédagogique
- Cas de force majeure (voir ci-dessous)

Dans ce cas, QUALISSIMA proposera :

- Le report de la formation à une date ultérieure
- ou
- Le remboursement intégral des sommes déjà versées, sans indemnité ni pénalité.

7.3 Définition et effets de la force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, les événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles empêchant l'exécution des obligations contractuelles : catastrophe naturelle, épidémie, grève nationale, incendie, inondation, interdiction administrative, panne généralisée d'infrastructure numérique, etc.

La partie affectée doit informer l'autre partie **dans les meilleurs délais**. Les obligations sont alors **suspendues** pendant la durée de l'empêchement.

8. ASSIDUITÉ ET ATTESTATIONS

Les participants sont tenus d'être assidus. Une **attestation de fin de formation** et/ou de **réalisation** est délivrée à l'issue de la session, sous réserve de présence effective.

9. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

QUALISSIMA ne pourra être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels (perte de données, de chance ou de chiffre d'affaires). Le client est responsable de souscrire à une assurance couvrant les dommages pouvant survenir pendant la formation.

10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

QUALISSIMA s'engage à respecter la législation applicable (RGPD, Loi Informatique et Libertés). Les données collectées sont traitées à des fins de gestion administrative, pédagogique et commerciale. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression à exercer à l'adresse suivante : [adresse email RGPD].

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques et documents remis pendant les formations sont protégés par le droit d'auteur.

Ils sont strictement réservés à un usage personnel et ne peuvent être reproduits, diffusés ou exploités sans l'accord écrit de QUALISSIMA.

12. MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout client particulier peut recourir gratuitement à un médiateur. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents du ressort du siège de QUALISSIMA.

13. MODIFICATION DES CGV

QUALISSIMA se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis ou de la convention.